

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Opération de renouvellement urbain de la Plaine d'Ozon - Résidentialisation des bâtiments 11, 14 et 15 - îlots Péguy et Lavoisier à Châtellerauld.
Attribution d'une subvention à Habitat 86

Mesdames, Messieurs,

L'opération de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon intègre la résidentialisation des immeubles collectifs de la Plaine d'Ozon, afin de leur redonner toutes les fonctionnalités requises et d'offrir aux résidents une qualité de vie quotidienne dans les usages de proximité.

Habitat 86 va résidentialiser 3 bâtiments : Lavoisier (n°11) situé 2 à 16 rue Lavoisier et Péguy (n°14 et n°15) situés rues Charles Péguy et Georges Rouault. Ces bâtiments R+4 se composent respectivement de 65, 49 et 40 logements.

Les travaux vont consister en la réalisation de murets et grilles comportant portails et portillons d'entrée sécurisés autour de chacun des immeubles, incluant les parkings des bâtiments 14 et 15. Un parking à l'arrière du bâtiment 14 sera créé. Des locaux à vélos seront implantés sur tous les bâtiments et les espaces verts seront aménagés. Des terrasses en prolongement des balcons du bâtiment 11 seront réalisées, ainsi que l'aménagement d'un espace vert de détente clos à l'arrière de ce bâtiment. Des conteneurs enterrés seront également mis en place.

Cette phase d'aménagement contribuera à embellir et rendre fonctionnels les espaces extérieurs du quartier en rénovation, sur un ensemble grandement déqualifié avant cette intervention.

La dépense prévisionnelle de l'ensemble de cette opération s'élève à 1 315 956 € TTC.

Plan de financement :

<i>Subvention ANRU :</i>	<i>526 382 €</i>
<i>Subvention Conseil Général :</i>	<i>169 481 €</i>
<i>Subvention CAPC :</i>	<i>197 394 €*</i>
<i>Fonds propres :</i>	<i>422 699 €</i>

Total : 1 315 956 € TTC

** Dont 84 620 € pour le bâtiment 11,
61 650 € pour le bâtiment 14
51 124 € pour le bâtiment 15*

** * * * **

VU l'article 3, alinéa I.3, des statuts de la communauté d'agglomération relatif à l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les délibérations n°3 et n°4 du conseil communautaire du 19 juin 2006, relatives au financement par la C.A.P.C. de l'Opération de Rénovation Urbaine de la Plaine d'Ozon,

VU la convention de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon en date du 20 mars 2007 et ses avenants,

VU la délibération n°4 su conseil communautaire du 13 février 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT les engagements des partenaires financiers de cette opération,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'accorder à Habitat 86, une subvention d'un montant de **197 394 €** pour la résidentialisation des bâtiments 11, 14 et 15 (îlots Péguy et Lavoisier).

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier, en particulier la convention d'attribution de la subvention,

- d'imputer la dépense sur le compte 72.2/20422/4210.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 06/05/2013 n° 3488
Publié au siège de la CAPC, le 07/05/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER